

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 décembre 2010

**

Membres présents : MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS, FERNANDES,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Melle MASOLINI

Secrétaire de séance : Mme Corinne CABANTOUS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide de maintenir le montant des redevances ordures ménagères pour l'année 2011 comme suit :

Foyer 1 personne : 76.92 € ht	Résidence secondaire: 157.31 € ht
Foyer 2-3 personnes : 139.11 € ht	Entreprises : 178.03 € ht
Foyer 4 personnes et plus : 178.03 € ht	
- Arrête le régime indemnitaire du personnel titulaire et non titulaire de catégorie C, pour l'année 2011.
- Sollicite du Conseil Régional de Bourgogne, l'inscription de la commune à l'opération « Cœur de Villages Plus », et arrête le programme de travaux à réaliser sur les 4 années à venir :
 - 2011 : Réhabilitation du pavillon en 1 logement
 - 2012 : Réhabilitation de la longère en 3 logements
 - 2013 : Aménagement de la Mairie dans l'ancienne grange
 - 2014 : Mise en valeur d'espaces publics – Pole Mairie et Pôle Eglise
- Est invité à développer prochainement un SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif », pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de diagnostic assainissement.
- Décide de retenir la société MANSANTI, pour assurer le balayage des rues du village au cours de l'année 2011. Le calendrier des passages sera notifié à la population en début d'année.
- Arrête les modalités de mise à disposition du barnum et de l'estrade acquis récemment. Ils seront prêtés gracieusement aux associations du village et aux communes limitrophes, ou à d'autres en échange de services. Ils ne seront pas mis à disposition des particuliers.
- Envisage diverses tractations de terrains avec les consorts GRELIN d'une part et M. MIAJA LORCA d'autre part. M. le Maire est chargé de négocier avec les propriétaires par acquisition ou échange selon le cas.
- Etudie diverses demandes de subventions reçues en Mairie. Il décide d'allouer sur l'exercice 2011 les montants suivants :
 - AFM 50 €
 - AD PEP : 35 €
 - SPA 200 €
 - MFR GRON 36€
 - ADAVIRS 60 €
 - Conservatoire de musique de SENS 75 €(par 6 voix POUR et 4 CONTRE)
 - CIFA Auxerre 180 €
- Décide de solliciter le président de la Communauté de Communes du Sénonais, pour une éventuelle intégration de la commune de FONTAINE LA GAILLARDE au sein de l'intercommunalité.
- Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de FONTAINE LA GAILLARDE au Comité Local d'Education Artistique (CLEA). Il autorise le Maire à signer la convention correspondante et vote un engagement financier de 300 €.
- Confie le nettoyage du bois à l'association d'insertion « Les Jardins de la Croisière », pour un montant de 960 € ttc.
- Charge l'entreprise Patrick LEMAIRE de procéder aux travaux de taille sur les tilleuls du cimetière pour un montant de 657,80 € ttc.
- Autorise le Maire à signer une convention avec M. Olivier HAERINCK des Clérimois, pour pratiquer les travaux de déneigement des voies communales, durant l'hiver 2010/2011, moyennant la somme de 55 € ht de l'heure.
- Renouvelle le bail de location de terre, par reconduction expresse, avec M. Philippe MARTINEAU, sur la base de 85,80 € l'hectare, à compter du 01/01/2011.
- Reconduit le bail de location de terre pour 9 années, avec M. Jacky ALVES DA SILVA, sur la base de 87,23 € l'hectare, à effet du 01/01/2011.

- Alloue une subvention de 184 € à la coopérative scaire de Fontaine et 248,40 € à celle de Voisines, destinée à participer aux frais engagés pour Noël (spectacle, cinéma, ...). A partir du Noël 2011, il arrête cette participation à 10 € par élève scolarisé sur le regroupement et domicilié à FONTAINE.

Questions diverses :

- Les élections cantonales auront lieu les dimanches 20 et 27 mars 2011.
- M Bernard REVELLAT a accepté verbalement la proposition de reprise de concession émise par le Conseil Municipal. Nous attendons sa confirmation écrite.
- M. Philippe MARTINEAU fait part de son mécontentement, face aux importants dégâts de culture dus à la prolifération de lapins. La société de chasse déjà informée ne semble pas réagir. Il envisage de faire un recours à la fédération départementale des chasseurs.
- Les informations transmises par mail de la Mairie aux élus, ne peuvent pas toujours être exploitées. Il convient de s'assurer de la compatibilité des logiciels ou de leurs versions.
- Après avoir entendu la présentation de la société THEOLIA, concepteur de parcs éoliens, pour implanter un site sur la commune de FONTAINE-LA-GAILLARDE, le conseil émet un avis favorable à une étude de faisabilité, par 7 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.
- M Jimmy THOMAS s'offusque des tarifs pratiqués pour les services cantine et garderie scolaires. Il demande à ce que les coûts réels pour la commune, lui soient communiqués pour la prochaine réunion.

Le Maire, Jack JUIGNÉ :